

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

CA Code (Nufarm)	: 2311
Oracle Recipe Code (Nufarm)	: OR2311
Item codes	: 100002116;100006840;100006879
Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: EVADE
Type (Nufarm)	: Third Party
Country (Nufarm)	: France

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Herbicide
Utilisation de la substance/mélange	:

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Distributeur

Nufarm S.A.S.  
28 Boulevard Zéphirin Camélinat  
92230 Gennevilliers - France  
T +33140855050 - F +33147922545  
[FDS@nufarm.com](mailto:FDS@nufarm.com)

##### Fabricant

DOW AGROSCIENCES DISTRIBUTION  
6, rue Jean-Pierre Timbaud  
Immeuble le campus (Batiment A)  
78067 MONTIGNY LE BRETONNEUX - France

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Organisme Français INRS : +33 1 45 42 59 59; Nufarm S.A.S. : +33 1 40 85 51 15

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique —	H400
Danger aigu, catégorie 1	
Dangereux pour le milieu aquatique —	H410
Danger chronique, catégorie 1	

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des vêtements de protection.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation nationale.

# EVADE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Phrases EUH : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene	(N° CAS) Not available (N° CE) 918-811-1 (N° REACH) 01-2119463583-34	< 10	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Alcohols, C12-14, ethoxylated	(N° CAS) 68439-50-9 (N° CE) 500-213-3 (N° REACH) 01-2119487984-16	< 10	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
Triclopyr, triethylammonium salt	(N° CAS) 57213-69-1 (N° CE) 260-625-1	8,2	Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Sulfuric acid, mono-C10-16-alkyl esters, sodium salts	(N° CAS) 68585-47-7 (N° CE) 271-557-7	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2	< 5	Non classé
Fluroxypyr-meptyl	(N° CAS) 81406-37-3 (N° CE) 279-752-9 (N° Index) 607-272-00-5	2,9	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Déplacez la victime à l'air libre. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistante.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse.

# EVADE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Dioxyde de carbone. Fluorure d'hydrogène.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.  
Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant. Ne pas respirer les gaz/fumées.  
Autres informations : Limiter l'épandage des fluides d'extinction (produit pouvant présenter un danger pour l'environnement).

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Porter un équipement de protection individuel.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Toxique pour les organismes aquatiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver hors de portée des enfants. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Voir la section 8.2.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec. Conserver dans l'emballage d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Informations sur le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1)		
UE	Notes	TWA 2 mg/m3 (DOW IHG) (SKIN,DSEN,BEI)
(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)		
UE	Nom local	(2-Méthoxyméthylethoxy)-propanol
UE	IOELV TWA (mg/m³)	308 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	Notes	Possibility of significant uptake through the skin; TWA (DOW IGH) = 10 ppm (SKIN) ; STEL (DOW IHG) = 30 ppm (SKIN) ; Biological limit value (DOW) = 100 mg/g
UE	Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
France	Nom local	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol
France	VME (mg/m³)	308 mg/m³ (restrictive limit)
France	VME (ppm)	50 ppm (restrictive limit)
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
France	Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

# EVADE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>Fluroxypyr-meptyl (81406-37-3)</b>		
UE	Notes	TWA 10 mg/m3 (DOW IHG)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition.

#### Équipement de protection individuelle:

Les équipements de protection individuelle cités ci-dessous sont préconisés dans le cadre de l'application du produit.

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Condition	Matériau	Norme
Application avec pulvérisateur porté à rampe, pneumatique ou atomiseur, pulvérisation vers le bas, Tracteur avec cabine, Tracteur sans cabine, Opérations de mélange, Chargement, Travail de nettoyage	EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO27065	ISO 27065
Opérations de mélange, Travail de nettoyage, Chargement	EPI partiel (tablier ou blouse à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée	EN 14605+A1
Application avec lance sur cultures basses (<50 cm), Chargement, Opérations de mélange, Travail de nettoyage, Pulvérisateur à dos	Catégorie III, Type 5, Type 6	

#### Protection des mains:

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables, Chargement, Opérations de mélange, Travail de nettoyage, Pulvérisateur à dos	Caoutchouc nitrile (NBR)				EN 374-3
Gants jetables, Application avec pulvérisateur porté à rampe, pneumatique ou atomiseur, pulvérisation vers le bas	Caoutchouc nitrile (NBR)				EN 374-2

#### Protection de la peau et du corps:

Type	Norme
Bottes, Application avec lance sur cultures basses (<50 cm), Pulvérisateur à dos	EN 13832-3

#### Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: rouge. brun.
Odeur	: Aminé(e).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9,1

# EVADE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

pH solution concentration	: 1 %
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 79 °C Méthode de test UE A.9
Température d'auto-inflammation	: < 400 °C Méthode de test UE A.15
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,01 @ 20°C / 4°C
Masse volumique	: 1,017 g/cm <sup>3</sup> @ 20°C
Solubilité	: Une émulsion se forme.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 13,2 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C
Viscosité, dynamique	: 13,4 mPa·s @ 40°C
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Densité apparente : 1,017 g/cm<sup>3</sup> @ 20°C

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun connu.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées. Risque de décomposition.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

EVADE	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene (Not available)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4,688 mg/l/4h (résultats obtenus sur un produit similaire)
Triclopyr, triethylammonium salt (57213-69-1)	
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 2,6 mg/l/4h Pas de mortalité à cette concentration
(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)	
LC50, Inhalation, rat	3,35 mg/l (7 heures, Vapeurs)
Fluroxypyr-meptyl (81406-37-3)	
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 1,16 mg/l/4h Pas de mortalité à cette concentration

# EVADE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (CL50 non disponible)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Légèrement irritant mais classification non pertinente pH: 9,1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Légèrement irritant mais classification non pertinente pH: 9,1
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Sensibilisation de la peau. souris
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents. Pour le ou les composants mineurs: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs. Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants: Reins
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

### EVADE

Viscosité, cinématique	13,2 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C
------------------------	--------------------------------

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### EVADE

CL50 96 h poisson	13,2 mg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)
CE50 48 h crustacé	4,91 mg/l <i>Daphnia magna</i> (Puce d'eau)
ErC50 (algues)	0,806 mg/l <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (green algae); 72h
NOEC (chronique)	0,469 mg/l <i>Myriophyllum spicatum</i> ; 14j
LD50, Oiseaux	> 2000 mg/Kg
LD50, <i>Colinus virginianus</i> (Bobwhite Quail), oral	> 2250 mg/Kg
LD50, <i>Apis mellifera</i> (abeille), oral	> 208.8 µg/abeille (48 heures)
LD50, <i>Apis mellifera</i> (abeille), Contact	> 200 µg/abeille (48 heures)
LC50, <i>Eisenia fetida</i> (Ver de terre)	1444 mg/Kg (14 jours)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Hydrocarbons, C10, aromatics, <1% naphthalene

Biodégradation	> 20 %
----------------	--------

#### Alcohols, C12-14, ethoxylated

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Biodégradation	95 % exposition 28 j
----------------	----------------------

#### Sulfuric acid, mono-C10-16-alkyl esters, sodium salts

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Biodégradation	> 80 %
----------------	--------

# EVADE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol</b>	
Biodégradation	75 % (méthode OCDE 301F; 28 j)

<b>Fluroxypyr-meptyl</b>	
Persistence et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	32 % (méthode OCDE 301D; 28 j)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Hydrocarbons, C10, aromatics, &lt;1% naphthalene</b>	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	> 3000
Log Pow	5 - 7
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel élevé (Pour un ou des produits semblables).

<b>Alcools, C12-14, ethoxylated</b>	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	12.7 - 237
Log Pow	4,22 - 7

<b>Sulfuric acid, mono-C10-16-alkyl esters, sodium salts</b>	
Log Pow	1,88
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

<b>Fluroxypyr-meptyl</b>	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	26 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Log Pow	5,04
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>EVADE</b>	
Tension superficielle	28 mN/m Méthode de test UE A.5; @ 25°C

<b>Alcools, C12-14, ethoxylated (68439-50-9)</b>	
Mobilité dans le sol	Potentiel faible
Log Koc	464,2 < Koc < 7064

<b>Triclopyr, triethylammonium salt (57213-69-1)</b>	
Mobilité dans le sol	Potentiel élevé
Log Koc	0 < Koc < 50

<b>(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol (34590-94-8)</b>	
Mobilité dans le sol	Potentiel élevé
Log Koc	0 < Koc < 50; Koc = 0,28 (estimation)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>EVADE</b>	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

<b>Composant</b>	
(57213-69-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.  
Indications complémentaires : Consulter un expert en élimination ou en traitement de déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>		
3082	3082	3082
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>		
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr, triethylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypyr-meptyl (81406-37-3))	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr, triethylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypyr-meptyl (81406-37-3))	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr, triethylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypyr-meptyl (81406-37-3))

Print date 06/12/2019

FR - fr

7/10  
CA 2311

# EVADE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA
<b>Description document de transport</b>		
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypyr-meptyl (81406-37-3)), 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypyr-meptyl (81406-37-3)), 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Triclopyr, triéthylammonium salt (57213-69-1) - Fluroxypyr-meptyl (81406-37-3)), 9, III
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>		
9	9	9
		
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>		
III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: M6
Dispositions spéciales (ADR)	: 274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADR)	: 5l
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP1
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	: LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV13
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 90
Panneaux oranges	:



#### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP1
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP2, TP29
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-F

Print date 06/12/2019

FR - fr

8/10  
CA 2311

# EVADE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Catégorie de chargement (IMDG) : A

### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y964

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 964

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 450L

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 964

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 450L

Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A197

Code ERG (IATA) : 9L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### France

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4510.text	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.		

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

# EVADE

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### NUFARM SDS TEMPLATE

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*